

**COMMUNE DE BOISSY
FRESNOY
Canton de NANTEUIL LE
HAUDOUIN
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2025-53
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 4 décembre 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le **jeudi 4 décembre 2025 à 20 heures**, sous la présidence, de Madame BAHU Martine, Maire

Étaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. BOULIOL Jean-François, M. CORNET Jean-Michel, M. DORMOY Jérôme, M. AVERLANT Laurent, M. QUIGNON Samuel, M. SIMAR Hervé

Étaient absents : M. LISEK Jérôme, Mme PARIS Mélanie, M. DECARNELLE Alain pouvoir M. SIMAR Hervé, M. POSTEL Bertrand pouvoir Mme BAHU Martine, Mme CALAS Alexandra pouvoir M. AVERLANT Laurent, M. COCHARD Philippe pouvoir M. BOULIOL Jean-François

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

Monsieur SIMAR Hervé est désigné pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	9	4	13	Le 28/11/2025

OBJET : Durée d'amortissement pour les prises réseau Oise très Haut Débit (SMOHD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature M57

Considérant qu'il convient de déterminer les durées d'amortissements

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la trésorerie a demandé, lors du prochain Conseil d'Administration, de bien vouloir fixer la durée d'amortissement des prises réseau Oise Très Haut Débit (SMOHD). Elle rappelle aux membres du Conseil que les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Il est proposé aux membres du Conseil de retenir la durée d'amortissement suivante :

Bien	Durée d'amortissement
Prises Très Haut Débit	30 ans

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à 13 voix pour** :

- **Fixe** la durée d'amortissement des prises Très Haut Débit à 30 ans
- **Autorise** la Présidente à signer tous les documents liés à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre Les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le 5 décembre 2025

Le Maire, BAHU Martine

